

PERPIGNAN

CONSULTANTS, VISITEURS ET ACCOMPAGNANTS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Merci de présenter l'un des documents suivants :

- > justificatif de vaccination COMPLÈTE
- > ou test de dépistage <u>NÉGATIF</u> de moins de 72h
- > ou certificat de rétablissement du Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Téléchargez TousAntiCovid en scannant ce QR Code avec votre smartphone





Port du masque obligatoire



Utilisation du gel hydroalcoolique obligatoire



Respectez les distanciations sociales